

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## cique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com  
Prise en charge : pec@mupras.com  
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

Matricule : 7536 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : JABRANE MOUNA

Date de naissance : 08/08/1964 à Casablanca

Adresse : 30 Rue Aloukitouane CASA

Tél. : 0662 2138 17 Total des frais engagés : 143,10 DH Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Abdellah MOUDEN  
Médecin physique et chirurgical  
119 Bd de Boujdour - Casablanca  
Phoning: 0522 22 29 76 97 - 0522 27 85 63  
Tel: 0522 22 29 76 97 - 0522 27 85 63  
Fax: 0522 20 94 44

Date de consultation : 18/02/22

Nom et prénom du malade : JABRANE MOUNA Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : cervicologique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 18/02/2022

Signature de l'adhérent(e) :



## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/02/2022		A Cestet		Dr. Abdessamad MOUDEN Médecin généraliste - Ostéopathie 119, Bd de l'Algérie - 0522 27 85 61 0522 20 94 44
07/03/2022		cr Gribat		

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Feuilliste	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE HBA CLIE H. CHAFRY Banafaré Casablanca</i>	<i>18/02/22</i>	<i>443,10</i>
	<i>10/03/22</i>	<i>307,80</i>

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

### **[Création, remont, adjonction]**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

# الدكتور عبد الحق مودن

## Docteur Abdelhak Moudan

specialiste en :

Médecine Physique - Ostéopathie.

Podologie - Mésothérapie.

Traumatologie du Sport

Lauréat de la Faculté de Médecine de Montpellier  
Membre de la Société Française d'Ostéopathie

PPV 28,80  
LOT 28,80  
PPV 28,80  
LOT 28,80  
PPV 28,80  
LOT 28,80

شارع بوركون - إقامة فنيسيا - الدار البيضاء  
venue de Bourgogne - Résidence Phénicia - Rez de Chaussée Casablanca

Tél.: 05 22 27 85 61 / 05 22 29 76 97

ail : osteopathecasablanca@gmail.com / Site web : www.osteopathie-casablanca.com

Patente : 40507422 - ICE : 00195485700053 - INP 091113860

18/02/2022

Jabane Pains



DR. Abdelhak MOUDEN  
Médicin Physio... Ostéopathie  
Résidence Phénicia - Casablanca  
Tél. 05 22 29 76 97 - 05 22 27 85 61  
Fax: 05 22 20 53 54

30,00 X 3  
OTNACET

107,30 1 CP 04/11/2022

(n) NERVAX

28,80 X 3 1les

(n) VITNERVIT

60,40 IV

99,00

IV

99,00

IV

LOT : M0632  
PER : 11/2023  
PPU : 99,00DH

443,10 (v) I nies les 111

AMM N° 159/16 DMP/21/NNP  
N° Lot: 1PK129  
Fab: 08/2021  
Per: 08/2023  
ppu: 107,30 Dhs

43670/R42

Di-INDO<sup>®</sup> 100 mg 10 suppositoires

PPV 60DH40

EXP 12/2024  
LOT 160336

30,00

30,09

30,09

30,0

30,0

الدكتور عبد الحق مودن  
Docteur Abdelhak Mouden

## **spécialiste en :**

## Médecine Physique - Ostéopathie.

## **Podologie - Mésothérapie.**

## Traumatologie du Sport

Lauréat de la Faculté de Médecine de Montpellier

Membre de la Société Française d'Ostéopathie

شارع بوركون - إقامة فينيسيا - الدار البيضاء  
119, Avenue de Bourgogne - Résidence Phénicia - Rez de Chaussée Casablanca

E-mail: osteopathcasablanca@gmail.com / Site web: www.osteopathe-casablanca.com

Tél.: 05 22 27 85 61 / 05 22 29 76 97

E-mail : osteopatnecasablanca@gmail.com / Site Web : [www.osteopatnecasablanca.com](http://www.osteopatnecasablanca.com)

Patente : 40507422 - ICE : 001954857000053 - INP 091113860



07/03 / 2022

M. JASBANE Young

**ISOPHARM**  
NEWFLEX GEL  
CHAUFFANT  
89.50 DH

8970

① NEW FLEX gold cliffit  
N°521 Tel. 111

144<sup>30</sup>

apply x y

$$37,00 \times 2$$

115  
Brooks L

307, 80 (IV)

Sept 20  
Tues 40

1185

OT 21904  
CR 35/24  
V 14493  
**144930**

**500mg/2mg** علىة من 20 قرصاً  
e de 20 comprimés

3700